

Concours B/L 2025

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Sandra Poncet

Sujet :
L'équilibre budgétaire : une priorité ?

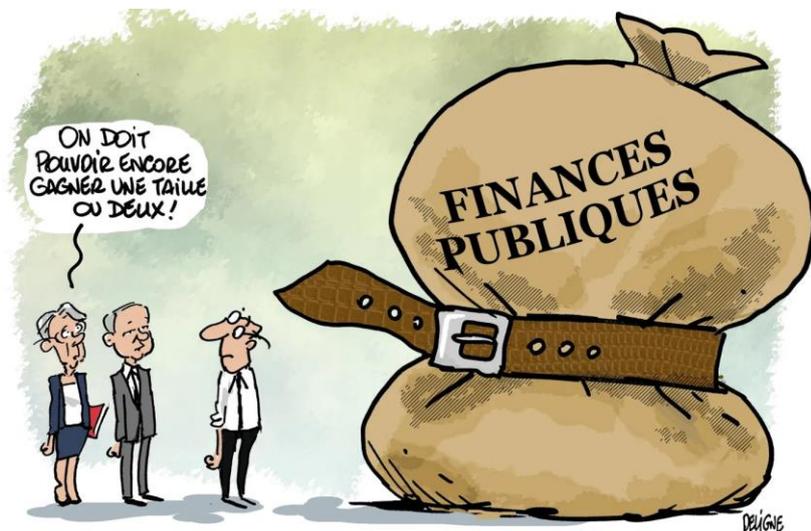
Dossier documentaire

Document 1 : Extrait d'une note du Conseil d'Analyse Economique (CAE), p. 2

Document 2 : Graphiques extraits d'une Note Trésor-Eco, p. 4

Document 3 : Extrait d'un policy brief de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), p. 6

Document 4 : Extrait d'une tribune publiée dans le journal *les Echos*, p. 9



Dessin satirique, par Deligne, La Croix, 19 juin 2023

[Cette illustration n'est pas à commenter]

Document 1 : Vents contraires sur les finances publiques : retraites, transition verte et défense

Extrait de la note du Conseil d'Analyse Economique « Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ? » Les notes du conseil d'analyse économique, n° 82, juillet 2024. Auteurs Adrien Auclert, Thomas Philippon et Xavier Ragot.

Plusieurs tendances structurelles ont tendance à pousser le déficit à la hausse et requièrent donc d'autant plus d'effort fiscal sur le reste du budget. En 2023, les dépenses publiques hors charges d'intérêt étaient de 55 points de PIB. Ce chiffre inclut toutes les autres dépenses des administrations publiques, telles que les dépenses de retraite, de santé, de protection sociale (chômage, etc.), d'éducation et de défense. D'un autre côté, les recettes étaient de 51,5 points de PIB. Ce chiffre inclut notamment les recettes des cotisations sociales, de la TVA, de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. La différence entre les dépenses et les recettes explique donc le déficit primaire de 3,5 points de PIB en 2023 (déficit public de 5,5 points moins 2 points de charges d'intérêt).

Les dépenses de retraite constituent le poste le plus important de dépenses publiques ; en contrepartie, les cotisations sociales qui financent notamment ces retraites constituent le plus gros poste de recettes. Une variation proportionnelle même modeste du niveau de ces dépenses et de ces recettes a donc un effet important sur le déficit public. Or, dans un système par répartition où les cotisations des travailleurs payent les retraites, le vieillissement de la population tend à augmenter les dépenses et à diminuer les recettes. Cette évolution mécanique négative est cependant atténuée par l'effet des réformes passées, qui reportent l'âge de départ en retraite et qui diminuent progressivement les taux de remplacement effectifs. Ainsi, dans certaines projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), l'effet du vieillissement sur les dépenses de retraites est neutralisé par une diminution relative des pensions de retraite. Cependant, la hausse de la productivité est un élément essentiel de ce calcul : comme les droits (pensions de retraite et, surtout, les salaires portés au compte servant au calcul du salaire annuel moyen de référence) sont indexés sur les prix et non sur les salaires, une augmentation (diminution) de la productivité du travail fait chuter (augmenter) le niveau moyen des retraites relativement au niveau moyen des salaires. Or le scénario central du COR [d'une croissance] de productivité de travail de 1% est plutôt optimiste. Un scénario plus pessimiste d'une croissance de la productivité du travail à 0,4 %, tel qu'a pu le tester le COR dans son dernier rapport (juin 2024), impliquerait ainsi une augmentation du déficit primaire de 1,7 point à l'horizon 2070 environ (tableau, dernière colonne).

Le tableau montre aussi les effets potentiels sur le déficit primaire de la transition verte et du renforcement des moyens de défenses dans un contexte géopolitique plus tendu. Selon le rapport Mahfouz et Pisani-Ferry, la transition verte nécessitera des investissements publics de l'ordre de 1 point de PIB en 2030 — partiellement financés par le redéploiement des dépenses publiques freinant la transition énergétique —, qui diminueront progressivement ; mais on ne peut pas exclure que l'effort public soit plus soutenu pendant plus longtemps.

Tableau : Chiffrage des effets des vents contraires sur le déficit primaire à moyen terme

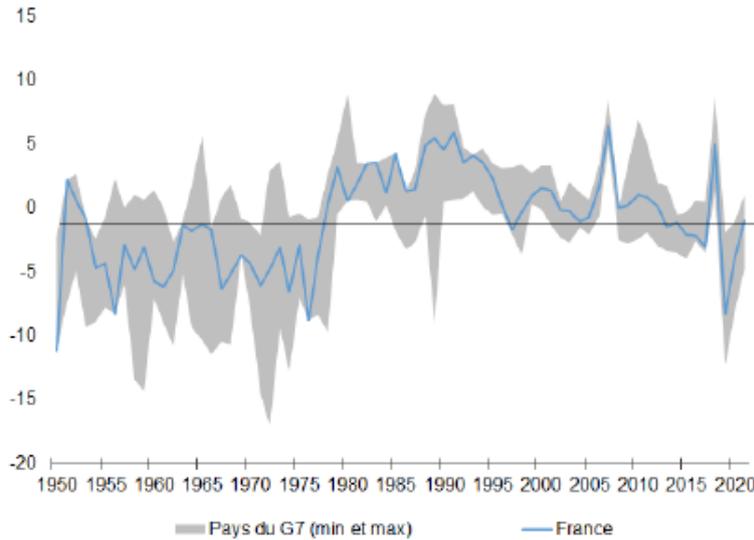
Effet \ Horizon	Impact sur le déficit primaire relativement à 2023 (% du PIB)			
	Scenario optimiste		Scenario pessimiste	
	2030	2070	2030	2070
Vieillessement de la population (retraites)	0,3	- 0,2	> 0,3	1,7
Transition verte	1	0	2	1
Dépenses militaires	0,5	0	1	1
Total	1,8	- 0,2	> 3,3	3,7

De même, aujourd’hui le budget défense de la France est de 1,8 point de PIB, mais il est clair que ce ratio est amené à augmenter dans les années à venir si les tensions géopolitiques perdurent, peut-être pour retrouver son niveau de la période de la Guerre froide (environ 3 points de PIB).

Document 2 : Dynamique et soutenabilité de la dette publique française

Graphiques extraits de la note « Taux d'intérêt, croissance et soutenabilité de la dette publique » Trésor-Éco n° 334 de la Direction générale du Trésor (17 octobre 2023), adapté par le jury pour les besoins du sujet.

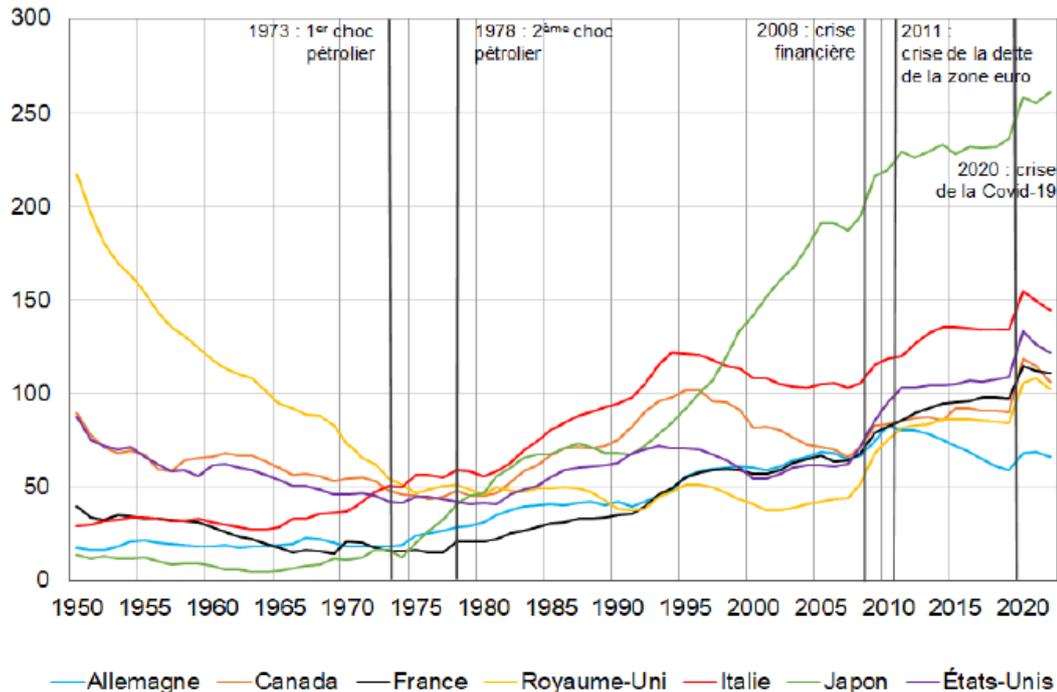
Graphique a : Écart (r-g) entre taux d'intérêt à 10 ans nominaux (r) et croissance nominale sur longue période (g), en points de pourcentage



Note de lecture : [En 1967], l'écart r-g parmi les pays du G7 était compris entre -10,7 pts et +1,9 pt, et il valait - 5,1 pts en France.

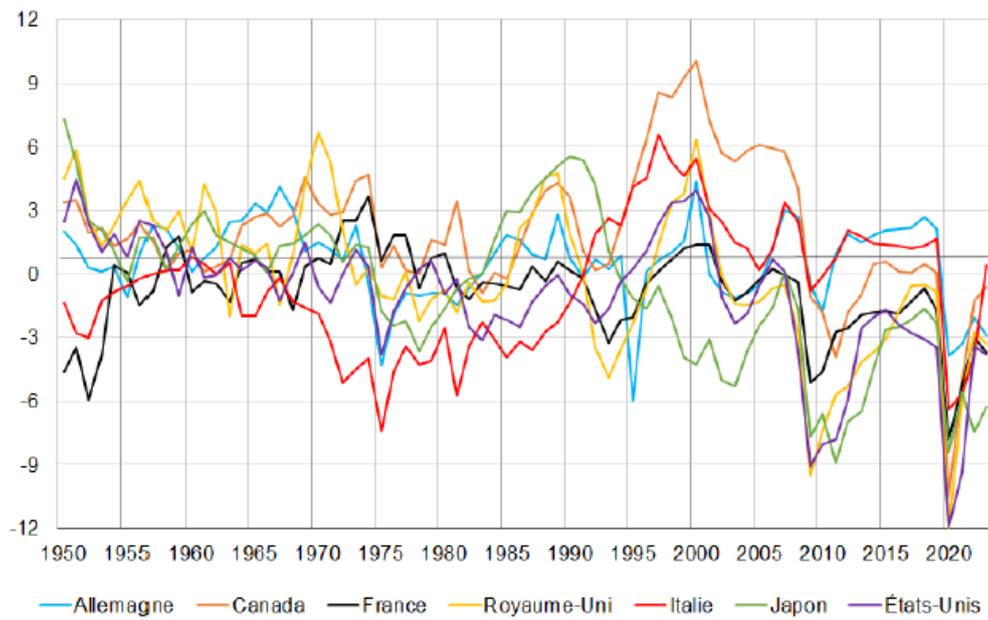
Sources : Calculs DG-Trésor. Base Jorda-Schularick-Taylor Macrohistory, OCDE, FMI. Dernier point : 2021, prévisions 2022-2023.

Graphique b : Dettes publiques (en % du PIB)



Sources : Base Jorda-Schularick-Taylor Macrohistory, base Historical Public Finance, base WEO (avril 2023, dernier point 2021), FMI. Calculs DG Trésor. Dettes publiques brutes.

Graphique c : Soldes publics primaires (en % du PIB)



Note de lecture : En 2023, le solde public primaire de la France, désignant la situation budgétaire hors paiement des intérêts pour l'encours de sa dette, est un déficit s'élevant à 3,7% du PIB.

Sources : Base Jordà-Schularick-Taylor Macrohistory, base Historical Public Finance, base WEO (avril 2023, dernier point 2021), FMI. Calculs DG Trésor. Dettes publiques brutes.

Document 3 : Les effets inter et intra générationnels de la dette publique

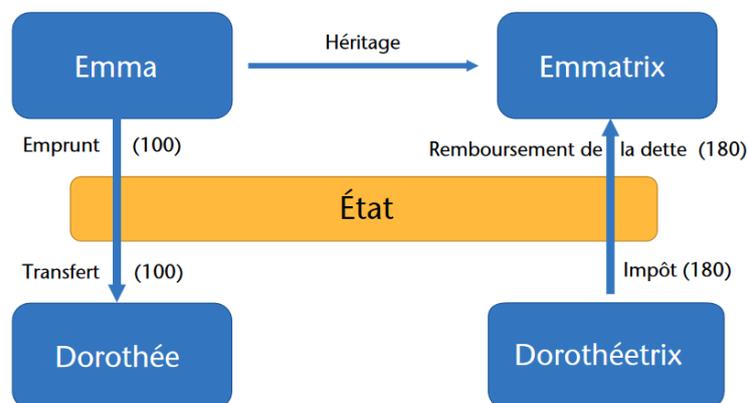
Extrait du Policy Brief de l'OFCE, écrit par Xavier Ragot « Plus ou moins de dette publique en France ? » OFCE Policy brief, no. 84, 27 janvier 2021.

La dette publique : S'endette-t-on auprès des générations futures ? Non !

La discussion des effets de redistribution de la dette publique entre les générations génère une grande confusion, comme par exemple cette affirmation selon laquelle « On s'endette auprès des générations futures ». L'éclaircissement des enjeux distributifs de la dette publique est pourtant essentiel pour le débat public. [...]

En émettant de la dette publique, l'État s'endette auprès des générations actuelles et remboursera sa dette aux générations futures, si la maturité est suffisamment longue (supposons que l'État s'endette sur 30 ans). L'État s'endette donc auprès des générations présentes qui veulent bien lui prêter de l'argent : Emma, par exemple, veut épargner 100 euros. L'État reçoit les 100 euros d'Emma et lui transfère une reconnaissance de dettes à valoir dans 30 ans contre une promesse de rembourser [...] 180 euros dans 30 ans (soit un taux d'intérêt annuel de 2 % par an). [...] Faisons l'hypothèse que c'est la fille d'Emma qui héritera de cette reconnaissance de dette. [...] La fille d'Emma s'appelle Emmatrix. Ainsi, l'État prend 100 à Emma et donne 180 à Emmatrix dans 30 ans.

Graphique : Effets redistributifs de la dette publique



Note de lecture : De nombreux cas sont possibles, Dorothéetrix (la fille de Dorothée) peut aussi hériter d'une partie de la dette publique, Emma peut recevoir une partie des transferts. Cela complique les effets redistributifs mais pas la conclusion : la dette publique est d'abord de la redistribution au sein des générations.

Est-ce tout ? Non : l'État va utiliser les 100 euros en faveur des générations actuelles, que ce soit en transférant du revenu à d'autres personnes, en réalisant de l'investissement public, en payant des fonctionnaires. [...] Faisons l'hypothèse que c'est Dorothée qui reçoit les 100 euros aujourd'hui. Dorothée consomme une partie. Elle pourrait aussi épargner une autre partie,

augmentant le patrimoine de son enfant Dorothéetrix, mais faisons l'hypothèse que ce n'est pas le cas.

La dette publique est donc un transfert d'Emma vers Dorothée au sein de la génération actuelle, et vers Emmatrix et en partie Dorothéetrix au sein des générations futures.

Est-ce tout ? Non, il faudra bien que l'État rembourse ses dettes dans 30 ans pour payer Emmatrix. Comment va-t-il faire ? Il va taxer les générations futures. Si l'État taxe Dorothéetrix pour rembourser Emmatrix, alors Emmatrix est riche de la dette publique héritée et ne paie pas d'impôt. À l'inverse, Dorothéetrix ne reçoit pas d'héritage, mais paie des impôts supplémentaires. Dans ce cas, Dorothée et Emmatrix sont heureuses de l'accroissement de la dette publique, tandis que Dorothéetrix en paie le coût.

La dette publique est d'abord une redistribution au sein des générations présentes (entre Emma et Dorothée) et au sein des générations futures (entre Emmatrix et Dorothéetrix). Les générations futures paieront plus d'impôt mais elles recevront aussi le montant de l'impôt payé ! Les quatre affirmations suivantes sont donc vraies toutes à la fois : « L'État s'endette auprès des générations présentes (Emma) », « Les générations présentes reçoivent du revenu grâce à la dette publique (Dorothée), », « les générations futures seront plus riches du fait de la dette actuelle (Emmatrix) », « les générations futures paieront pour la dette publique présente (Dorothéetrix) ».

[...] Plus de dette publique, c'est d'abord plus de redistribution au sein de chaque génération. Ce premier effet est le plus important. [...] Il faut discuter des effets indirects concernant les transferts entre les générations dont il est très difficile de mesurer l'ampleur. [...]

Les effets indirects

Les effets indirects de la dette publique entre les générations passent par la croissance et l'investissement. [...]

Si l'État n'avait pas emprunté 100 euros à Emma, celle-ci aurait pu prêter cet argent à des entreprises pour financer un investissement nouveau. Les effets intergénérationnels passent donc par l'investissement. Ces effets indirects sont complexes. En effet dans notre exemple, Dorothée pourrait investir l'argent transféré par l'État et de manière plus efficace qu'Emma.

L'effet qui passe par l'investissement a donné lieu à une très grande littérature, au sein de laquelle on peut identifier trois théories :

1. La première est la théorie « évictionniste ». La dette publique « absorbe » une partie de l'épargne nationale. Elle contribue donc à une réduction du taux d'épargne agrégée et à une réduction de l'investissement. Les générations futures souffrent d'une réduction de l'investissement utile ;

2. La seconde est la théorie « ricardienne ». La dette publique donne lieu à des impôts futurs pour payer la dette publique. Les ménages vont donc augmenter leur épargne du montant même de la dette publique, sans que cela modifie l'investissement. La dette publique n'a donc pas d'effet important sur l'investissement privé et sur les transferts intergénérationnels ;

3. La théorie « keynésienne ». L'État emprunte pour stimuler l'activité et l'investissement. Cet accroissement du revenu national augmente l'épargne et l'investissement et donc l'activité future. De fait, les générations futures bénéficient de la dette publique.

Que disent les données ? Avant la crise, les dizaines d'estimations empiriques ont plutôt tendance à rejeter une stricte équivalence ricardienne. Les estimations les plus fines aboutissent à un faible effet positif de la dette publique sur les taux d'intérêt (ce qui renchérit le coût de l'investissement). Les estimations moyennes conduisent à une hausse de 3 ou 4 points de base (c'est-à-dire 0,03 %) pour une hausse de 1 point du ratio de la dette sur le PIB d'un pays. Une hausse de 30 points du ratio de dette sur PIB, par exemple de 65 % à 95 % comme pour la France lors de la crise des *subprime* de 2007 à 2015, auraient dû conduire à une hausse des taux d'intérêt réels de 1 point (qui est $30 \times 0,033$ %).

Cependant, et c'est l'énigme principale à laquelle nous sommes confrontés, pendant la même période les taux d'intérêt réels ont baissé de 2,8 % à 0,8 %, soit une baisse de 2 %. Cette baisse des taux d'intérêt réels depuis maintenant quarante ans indique que la hausse de l'épargne privée mondiale a plus que compensé la hausse des dettes publiques, malgré leur hausse spectaculaire. Ainsi, les trois effets présentés plus haut (évictionniste, ricardien et keynésien) sont tous dominés par une tendance mondiale à la hausse du taux d'épargne et à une baisse du taux d'intérêt, débutant bien avant la crise de la Covid-19. En d'autres termes, la faiblesse des taux d'intérêt mondiaux indique que le faible investissement dans tous les pays du monde ne provient pas d'un effet d'éviction de la dette publique mais d'autres tendances plus lourdes.

Pour résumer la discussion sur les effets redistributifs de la dette publique, cette dernière est d'abord une redistribution au sein des générations présentes et au sein des générations futures. Les effets intergénérationnels sont dominés par des tendances mondiales bien plus importantes, qui contribuent à l'augmentation de l'épargne des ménages et à la chute de l'investissement.

Document 4 : Quel est le vrai coût de la dette publique ?

Extrait de la Tribune de Thomas Philippon dans les Echos « Le vrai coût de la dette publique, » Les Echos, 10 janvier 2019. Thomas Philippon est professeur de finance à la Stern Business School de New York.

La dette publique des pays développés s'est envolée durant la crise financière de 2008 et la crise de la zone euro de 2011-2012. Le ratio dette sur PIB se situe autour de 87 % en moyenne dans la zone euro, mais il avoisine 100 % en France et en Espagne, il dépasse 130 % en Italie. Depuis dix ans, ces pays font des efforts considérables pour réduire leurs déficits et diminuer leurs dettes. De nouveaux travaux, présentés par Olivier Blanchard lors du congrès annuel de l'American Economic Association - l'association américaine d'économie dont il est le président sortant -, viennent pourtant remettre en cause l'analyse classique de la dynamique des dettes publiques.

La théorie classique repose sur des bases assez simples. Le premier point important est que la dette publique, contrairement à la dette privée, possède un horizon ouvert. Un ménage qui emprunte 1.000 euros doit les rembourser en quelques années. Même les crédits immobiliers ont en moyenne une durée inférieure à 20 ans. Un État qui emprunte 1 milliard d'euros, par contre, n'a pas besoin de les rembourser en un temps fini. A partir du moment où le ratio dette sur PIB reste stable à un niveau raisonnable, les dettes à échéance peuvent simplement être remplacées par de nouvelles émissions.

Le second point important est donc de stabiliser le ratio dette sur PIB. Dans la théorie classique, le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance. Par exemple, si le taux d'intérêt (nominal) est de 5 % et la croissance (nominale) de 3 %, le gouvernement doit dégager un excédent primaire de 2 % pour stabiliser le ratio dette sur PIB. Sans excédent primaire, le stock de dette devrait augmenter de 5 % par an pour rembourser les intérêts. Cette croissance serait supérieure à celle du PIB et donc insoutenable.

C'est ce second point qu'Olivier Blanchard remet en cause. L'ancien chef économiste du Fonds monétaire international (FMI) note que le taux américain à 10 ans, autour de 3 %, est inférieur de 1 point à la croissance nominale anticipée de 4 % (2 % de croissance réelle, 2 % d'inflation). La différence est encore plus forte au Royaume-Uni et en zone euro (2 points).

De manière encore plus surprenante, Blanchard montre que cette situation n'a rien d'anormal. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le taux de croissance est en moyenne 2 % plus élevé que le taux d'intérêt effectif. Dans cette situation, même avec un déficit primaire de 1%, le ratio dette sur PIB déclinerait de 1 % par an. En d'autres termes, l'État n'aurait jamais besoin de rembourser ses dettes. Faudrait-il pour autant en profiter pour laisser filer les déficits et émettre plus de dette ? Pas forcément, car la dette publique pourrait détourner l'épargne des investissements privés. Mais, là encore, la faiblesse des taux suggère que ces investissements ne sont pas très productifs. La faiblesse des taux suggère qu'un ajustement (très) lent est à la fois faisable et socialement désirable.

Que peut-on conclure de cette analyse brillante et provocatrice ? Que le coût social de la dette est probablement faible et que dans les pays où la croissance dépasse le taux d'intérêt, il n'y a aucune raison de maintenir un surplus primaire. Il vaut mieux favoriser l'investissement public ou diminuer les impôts. C'est certainement le cas pour la zone euro dans son ensemble, mais pas dans chaque pays. En Italie, malheureusement, le taux de croissance n'est pas supérieur au taux d'intérêt.

Les conclusions de Blanchard n'exonèrent cependant pas les gouvernements de leurs responsabilités et ne les dispensent certainement pas de faire une analyse critique de la qualité des dépenses. Les conditions macroéconomiques indiquent que le niveau de la dette ne doit pas être un frein à l'investissement public, mais cela ne justifie ni l'embauche de nouveaux fonctionnaires ni les cadeaux fiscaux aux plus riches. Il n'y a pas de cagnotte, il reste du temps et des priorités.

Concours B/L 2025

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Sandra Poncet

Sujet :
Faut-il protéger l'innovation ?

Dossier documentaire

Document 1 : Statistiques issues de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et Office Européen des Brevets, p. 2

Document 2 : Extrait d'un article de recherche, p. 3

Document 3 : Extrait d'un débat publié sur le site <https://sciencebusiness.net/>, p. 4

Document 4 : Extrait d'une note d'un think tank, p. 6

Document 5 : Extrait du compte-rendu d'une audition d'experts par le Comité de la concurrence, p. 8

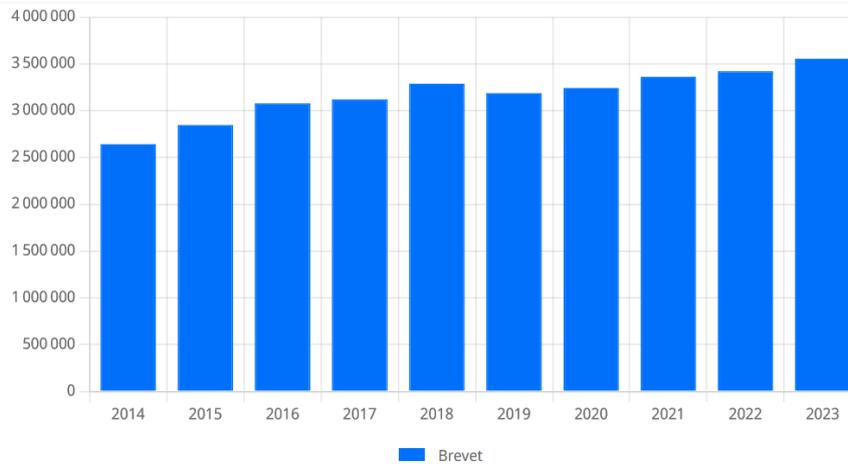


Dessin satirique, par Clément Monjou, Contrepoints, 6 octobre 2013

[Cette illustration n'est pas à commenter]

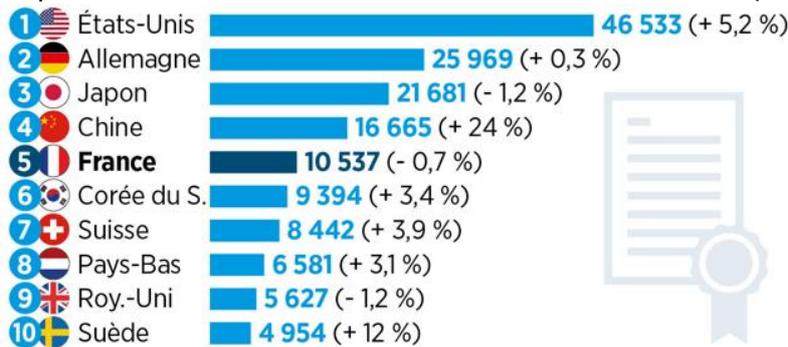
Document 1 : Statistiques sur l'évolution et la distribution des demandes de brevets

Graphique a : Nombre total de demandes de brevets (monde)



Source : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Graphique b : Nombre total de demandes de brevets en 2021 (monde)



Note de lecture : Top 10 des pays en nombre de demandes de dépôts à l'office européen de brevets (évolution en % par rapport à 2020).

Source : Office Européen des Brevets.

Graphique c : Nombre total de demandes de brevets en 2021 (monde)



Note de lecture : Top 10 des entreprises et institutions françaises en nombre de demandes de dépôts à l'office européen de brevets.

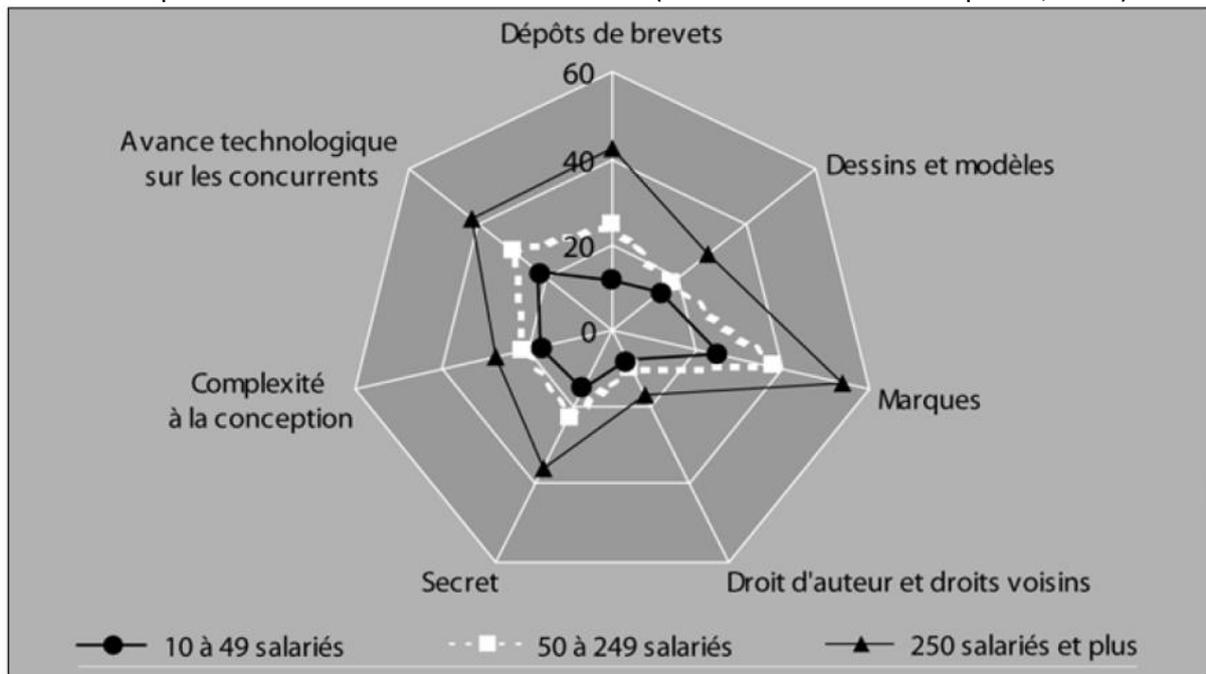
Source : Office Européen des Brevets.

Document 2 : Le brevet : un mode de protection de l'innovation parmi d'autres.

Extrait de l'article « Propriété intellectuelle, innovation et développement des PME en France » par Rémi Lallement. Publié dans la Revue de l'IRES N° 62 - 2009/3.

Si la protection des inventions, des innovations et des créations est bel et bien cruciale pour le maintien et le renforcement de l'avantage compétitif des entreprises, elle passe le plus souvent – surtout pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et dans la plupart des secteurs d'activité – principalement par des droits de propriété intellectuelle (DPI) autres que le brevet (dont le droit des marques, le droit des dessins et modèles ou le droit d'auteur), ou bien par des dispositifs plus informels (avance technologique, complexité de conception, secret), souvent considérés comme moins coûteux et plus faciles à maîtriser par leurs utilisateurs. Ce constat s'applique également à d'autres pays comparables tels que le Royaume-Uni (Coleman, 2000). Il apparaît de plus que, quelle que soit la taille des entreprises considérées, le brevet joue en général non pas de façon isolée, mais en concurrence ou en combinaison avec d'autres stratégies ou d'autres modes de protection de l'innovation.

Graphique : Les moyens de protection des activités de l'innovation utilisés par les entreprises innovantes entre 2002 et 2004 (selon la taille des entreprises, en %)



Source : Calculs de l'auteur d'après le volet français de l'enquête *Capacité à Innover et Stratégie (CIS) CIS4*.

Document 3 : Bénéfices et inconvénients des brevets

Retranscription adaptée et traduite du débat “ Les brevets causent-ils plus de tort que de bénéfices ?” organisée le 26 juillet 2016 lors de l'Euroscience Open Forum publiée sur le site <https://sciencebusiness.net/>.

David Levine, économiste à l'Institut universitaire européen de Florence, et Alessandro Nuvolari, économiste à l'École supérieure Sant'Anna de Pise.

Les brevets découragent l'innovation. Quand Steve Jobs et Steve Wozniak ont commencé à développer les premiers ordinateurs Apple dans un garage, ils ne se souciaient guère des brevets. [...] S'ils avaient dû payer des redevances sur tous les logiciels qu'ils avaient empruntés, nous n'aurions aujourd'hui ni email, ni smartphones, ni WhatsApp, ni Google. Les innovations logicielles les plus importantes aux États-Unis sont apparues avant que les États-Unis ne commencent à autoriser les brevets logiciels [...] Plus récemment, le rythme de l'innovation a ralenti.

Aujourd'hui, les brevets sont souvent utilisés comme des armes. [...] Par exemple, les grandes entreprises procèdent régulièrement à des licences croisées de brevets pour éviter de se bloquer mutuellement – mais ce faisant, elles bloquent également l'entrée de nouveaux acteurs qui pourraient perturber le marché, améliorer les services et réduire les coûts. Cela nuit aux consommateurs et aux inventeurs.

Les brevets ne sont pas nécessaires à la croissance économique. Alors que les États-Unis et l'Europe ont des systèmes de brevets établis de longue date, l'économie chinoise à forte croissance n'en a pas ; ce n'est que récemment que son système national de brevets s'est développé [...]

En fait, les brevets nuisent à l'économie. Aux États-Unis, le coût des "patent trolls" – des entreprises qui acquièrent des brevets stratégiques et utilisent des menaces juridiques pour extorquer d'importantes redevances aux véritables innovateurs – représente maintenant 12 % des dépenses de R&D des entreprises. C'est, en substance, une nouvelle taxe sur l'innovation.

La société peut être plus innovante sans brevets. Une étude de la Grande Exposition de 1851, première foire technologique mondiale à Londres, a révélé que seulement 10 % des innovations exposées avaient été brevetées. [...] Une autre enquête auprès d'entreprises européennes a constaté que seulement 25 % des innovations de procédés et 36 % des innovations de produits étaient brevetées. La plupart des innovations étaient protégées grâce aux avantages du "premier arrivé" ou par des secrets commerciaux.

[...]

Bruno von Pottelsberghe, économiste et doyen à la Solvay Brussels School de l'Université Libre de Bruxelles, et Willem Broekaert, bio-entrepreneur flamand et associé gérant de V-Bio Ventures.

Il existe deux grands arguments en faveur des brevets. L'un est fondé sur le concept de "droits naturels" selon lequel il est important, par équité envers l'inventeur individuel, de disposer d'un moyen de reconnaître et de récompenser les innovateurs. Le second est une théorie utilitariste qui soutient que la société a besoin que les innovateurs investissent du temps et de l'argent, et que les bénéfices de leur travail sont bien plus importants pour la société que pour l'individu – une méthode de compensation est donc nécessaire pour l'individu.

Un exemple concret est l'invention du pneu en caoutchouc par Michelin. L'entreprise a certes prospéré grâce à ses brevets, mais la valeur pour la société a été bien supérieure aux revenus de Michelin, car toute une industrie du pneumatique s'est développée autour de cette invention [...] Rien de tout cela ne se serait produit si Michelin n'avait pas eu un moyen sûr de récupérer les coûts de sa R&D et de développement du marché pendant de nombreuses années. [...]

Les critiques du système passent également à côté d'un point important : les brevets sont une condition nécessaire mais non suffisante à l'innovation. Le simple fait de pouvoir citer des exemples d'échecs du système des brevets ne signifie pas qu'il faille supprimer ce système. [...] De plus, le fait que certaines personnes abusent du système n'est pas une raison pour le supprimer ; un examen de meilleure qualité des brevets contribuerait à réduire ces abus.

[...]

L'importance du système des brevets dépend du secteur. Tout secteur qui a de longs délais de développement, ou qui nécessite d'importantes sommes pour la R&D, a absolument besoin d'un système de brevets solide. L'industrie pharmaceutique en est un exemple parfait. Un nouveau médicament peut prendre 10 à 12 ans à développer et coûter de quelques centaines de millions à un milliard de livres sterling. Aucun investisseur privé ne prendrait un tel risque énorme en R&D sans garantie de retour, en cas de succès technique. Sans système de brevets, n'importe quel concurrent pourrait simplement attendre que le nouveau médicament apparaisse sur le marché, puis rapidement faire de l'ingénierie inverse et vendre à un prix inférieur à celui de l'inventeur, car il ne supporterait pas les coûts de développement accumulés. Résultat : pas de nouveaux médicaments.

Le système des brevets a des effets positifs plus larges sur la concurrence : il favorise la diversité industrielle, plutôt que la concentration. Par exemple, l'industrie de la bière est concentrée, les trois principales entreprises contrôlant environ la moitié du marché mondial. Elles ne déposent pas beaucoup de brevets. En revanche, dans le secteur pharmaceutique, environ 25 entreprises contrôlent ensemble la moitié du marché mondial. Elles déposent régulièrement des brevets. En tant qu'industrie, le secteur pharmaceutique est plus diversifié et méritocratique.

Document 4 : Vers une remise en cause des brevets d'invention ?

Extrait de « Les brevets permettent-ils de stimuler l'innovation ? (Note) » par Alexis Stevenson 30/05/2018. <https://bsi-economics.org/>

Le brevet peut être un frein à l'innovation

La contrepartie de l'incitation à l'innovation du brevet est la mise en place d'un monopole temporaire qui entraîne une sous-utilisation de la technologie et potentiellement une tarification supérieure à celle d'une situation de concurrence sur le court terme.

De nombreux travaux de recherche montrent que les brevets peuvent freiner l'innovation notamment lorsque celle-ci est dite cumulative – c'est-à-dire que les inventions reposent les unes sur les autres – et que les brevets protègent des inventions fondamentales. [...] Un innovateur de seconde génération doit attendre l'expiration du brevet de première génération ou obtenir une licence généralement à un coût plus élevé, ce qui réduit de fait l'incitation à développer des innovations de seconde génération. A titre d'exemple, les frères Wright ont déposé un brevet suite à leur premier vol en avion. Glen Curtiss, l'un des concurrents de l'époque qui avait développé un prototype d'avion à moindre coût n'a pas pu l'exploiter immédiatement car les frères Wright refusèrent une licence sur leur brevet. Cette situation de blocage serait à l'origine du ralentissement du développement de l'aéronautique aux Etats-Unis. [...]

L'enjeu du système de brevets est de trouver le juste équilibre entre la protection et la diffusion des innovations pour maximiser le bien-être social. [...] Néanmoins, il est difficile de prévoir l'effet net d'un système de brevets.

Les nouveaux enjeux des brevets

Dématérialisation et complexité des produits

La dématérialisation de certains produits et procédés et l'accroissement de leur complexité pose de nouvelles questions pour les brevets d'invention. [...] De manière générale, les phénomènes naturels et les idées abstraites ne sont pas brevetables. Néanmoins, la brevetabilité des organismes génétiquement modifiés a été introduite par la loi sur la bioéthique de 2004 en France alors qu'elle était déjà acquise aux Etats-Unis depuis 1980. [...] Les programmes et algorithmes informatique ne peuvent pas être brevetés en tant que tel en Europe mais le sont aux Etats-Unis depuis 1994.

Les produits sont de plus en plus complexes et sont basés la plupart du temps sur plusieurs brevets enchevêtrés appelés « maquis de brevets » ou patent thicket. [...] Certains produits technologiques notamment dans l'électronique relèvent de plusieurs centaines ou milliers de composants chacun potentiellement breveté. Dans ce cas, un innovateur souhaitant pénétrer le marché doit obtenir la permission des détenteurs des brevets pour chaque composant ce qui introduit un problème d'empilement de redevances ou «royalty stacking»: la somme des

redevances de licences à payer peut rendre l'innovation non profitable. [...] Pour contourner ce problème, les grandes entreprises développent des portefeuilles de brevets et signent des accords de licences croisées et de pools.

Comportements stratégiques qui peuvent être néfaste à l'innovation

Le nombre de brevets déposés a fortement augmenté ces dernières années. L'Office européen des brevets enregistre une progression de 10 % entre 2010 et 2017 pour atteindre 170 000 brevets, tandis que les dépôts de brevets en Chine sont passés de 500 000 à 1,5 million sur la même période. [...] Ainsi apparaissent depuis plusieurs années de nouvelles entreprises appelées trolls de brevets ou NPE pour « non practising entities ». Elles n'ont pas d'activité productive et détiennent des brevets dans l'unique but d'engendrer des revenus dans le cadre de contrats de licence avantageux ou de litiges. Ces entreprises essayent de dissimuler leurs brevets et accusent de contrefaçon d'autres d'entreprises lorsque celles-ci ont déjà engagé des investissements importants et irrécouvrables. [...] L'exemple le plus marquant est celui du patent troll NTP qui a obtenu de RIM, le producteur de Blackberry, le paiement d'une licence de 612,5 millions USD pour la fabrication du Blackberry en 2006. Par la suite le brevet sera finalement invalidé mais RIM n'obtiendra jamais réparation. [...] Selon le « White House Patent Report » de juin 2013, les trolls de brevets sont impliqués dans 62 % des litiges en 2013 contre 29 % en 2011 aux Etats-Unis. [...]

Les pools de brevets et accords de licences croisées permettent à des entreprises concurrentes de mettre en commun des brevets et des licences. Ces stratégies concernent particulièrement les secteurs caractérisés par des progrès technologiques cumulatifs et des produits multi composants complexes comme le secteur de l'électronique. Ces pools bénéficient aux membres et aux consommateurs en réduisant les risques de litiges liés à des violations de brevets et en facilitant la commercialisation d'inventions [...]. Néanmoins, les pools peuvent décourager la création de nouvelles technologies en permettant aux entreprises de créer des situations de cartels plutôt que de se faire concurrence. L'existence de pool rend également difficile l'entrée sur le marché aux entreprises extérieures et incite les entreprises à accumuler de grandes quantités de brevets pour se protéger.

Document 5 : Les brevets comme force anti-concurrentielle

Extrait du compte-rendu établi par le Secrétariat de l'OCDE de l'audition d'experts sur la relation entre concurrence et innovation, organisée par le Comité de la concurrence le 14 juin 2023 pour la 140ème réunion du Comité de la concurrence.

Philippe Aghion affirme que la politique des brevets augmente les rentes des entreprises innovantes, tandis que la politique de concurrence réduit les rentes de celles qui n'innovent pas. Par conséquent, les deux politiques doivent fonctionner ensemble au lieu de s'opposer l'une à l'autre, car elles sont complémentaires. Puis, l'expert fait quelques remarques sur la baisse de la croissance aux États-Unis, en particulier dans les secteurs liés aux technologies de l'information (TI). Les chercheurs ont attribué ce ralentissement à la révolution des technologies de l'information et à l'expansion subséquente d'entreprises phares (par exemple Walmart, Facebook, Amazon).

Dans ce contexte, ces entreprises se sont développées en procédant à des fusions et des acquisitions et ont empêché l'entrée d'autres entreprises sur le marché, entraînant ainsi une diminution de la concurrence et une augmentation des marges bénéficiaires. En conséquence, Philippe Aghion suggère que les autorités de concurrence repensent les politiques de fusion et d'acquisition, en se concentrant sur leur impact à l'égard de l'innovation et de l'entrée sur le marché, plutôt que sur la part de marché et la définition du marché. Il plaide en faveur d'une vision plus dynamique de la politique de concurrence, favorable à l'innovation et à l'entrée sur le marché. Pour conclure, il analyse brièvement la politique industrielle, estimant que les pouvoirs publics devraient mettre en place des aides d'État sectorielles et des politiques industrielles vertes afin de réorienter l'innovation en faveur des technologies propres. Il estime que la politique de concurrence et la politique industrielle peuvent être réconciliées en adoptant des approches de la politique industrielle intelligentes favorables à la concurrence.

Concours B/L 2025

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Sandra Poncet

Sujet :

Vers une agriculture durable ?

Dossier documentaire

Document 1 : Extrait d'un post de blog de l'OFCE, p.2

Document 2 : Extraits d'un rapport de la Cour des comptes, p. 4

Document 3 : Graphiques extraits d'une publication de l'Insee, p. 6

Document 4 : Extraits d'un article de la Revue de l'OFCE, p. 7

Document 5 : Figure extraite d'un blog de l'Insee, p. 9

Document 1 : Les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE et le Pacte vert

Extraits du post de blog « Le Green Deal dans l'agriculture (I) : quelques éléments de cadrage », Blog de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), par Sandrine Levasseur, chercheuse à l'OFCE, janvier 2023, adaptés pour les besoins du sujet.

Les objectifs du *Green Deal* [(ou *Pacte Vert*)] : les grands principes

Le Green Deal se fixe pour objectif d'atteindre la neutralité carbone sur le continent européen d'ici 2050, soit l'équilibre entre les émissions humaines des gaz à effet de serre (EGES) et les captures par les puits naturels (océans, sols, végétation). Son objectif intermédiaire prévoit pour l'UE entière une baisse d'au moins 55 % des EGES en 2030 par rapport à 1990.

Ces objectifs s'inscrivent dans les engagements pris en 2015 dans le cadre des accords de Paris visant à limiter les EGES de façon à maintenir le réchauffement climatique sous les 2°C à la fin du siècle.

L'agriculture n'étant pas un secteur soumis au système d'échange des quotas d'émission (SEQE) de l'UE¹, c'est le règlement de la répartition de l'effort (RRE) qui assigne au secteur agricole de chacun des pays un objectif de réduction d'EGES à l'horizon 2030. Dans ses grandes lignes, le RRE stipule que :

- l'agriculture de l'UE devra réduire de 40 % ses EGES à l'horizon 2030 par rapport à 2005, conformément à l'objectif révisé de juillet 2021² ;
- l'effort est réparti entre les pays en fonction de leur richesse (mesurée par le PIB par tête) et adapté en fonction d'une analyse « coût-efficacité ». Concrètement, les pays les plus riches de l'UE se voient assigner des objectifs de réduction des EGES plus élevés que les pays moins riches. L'effort de réduction s'échelonne ainsi entre 10 % (pour la Bulgarie) et 50 % (pour la Suède, le Luxembourg, l'Allemagne, la Finlande et le Danemark). Pour la France, l'effort de réduction des EGES dans l'agriculture sera de 47,5 % à l'horizon 2030 par rapport à 2005 ;
- les pays disposent de souplesse pour atteindre leurs objectifs. Notamment, un pays dont les EGES de son secteur agricole sont inférieures à son quota peut reporter l'allocation non utilisée sur les années suivantes jusqu'en 2030. À l'inverse, si ses EGES dépassent le quota, le pays peut emprunter les allocations de l'année suivante.

États des lieux sur les EGES

En 2020, l'UE a émis un total de 3,1 milliards de tonnes équivalents CO₂, soit une baisse de 33 % par rapport à 1990 selon les données de l'EEA³.

À elle seule, l'agriculture a émis l'équivalent de 382,4 millions de tonnes de CO₂ en 2020, soit environ 12 % du total des EGES de l'UE. La réduction des EGES dans le secteur agricole par rapport à 1990 a été de l'ordre de 21%, soit moins soutenue que dans les autres secteurs de l'UE. En fait, depuis 2012,

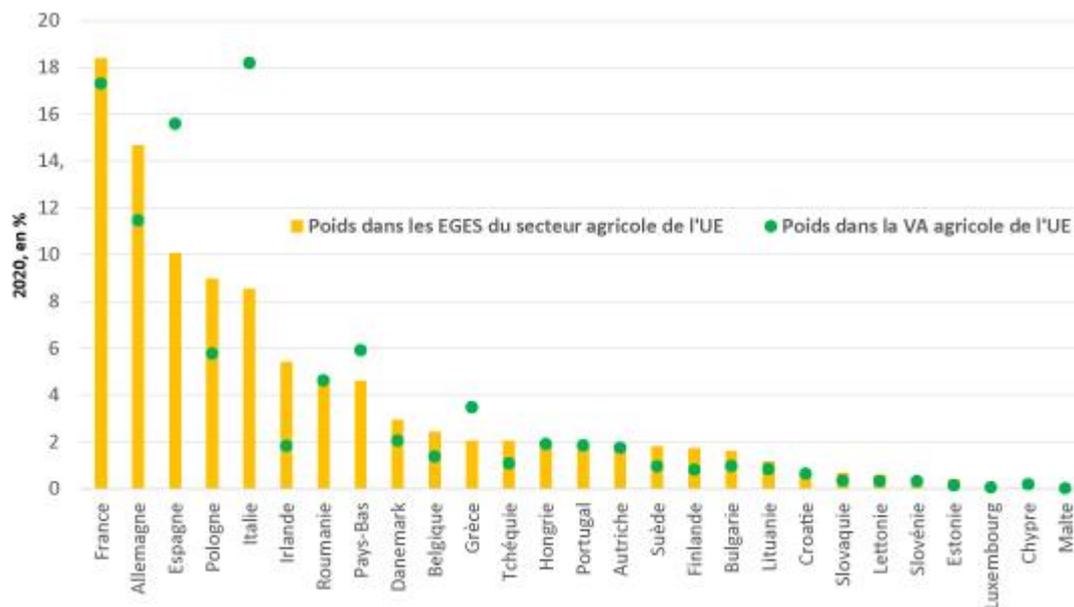
¹ Les autres secteurs non concernés par le SEQE, lequel fixe un prix au carbone, sont les bâtiments, le transport routier et le transport maritime intérieur, les déchets et les petites industries.

² Le précédent objectif était de 30 %.

³ Les données sont fournies par l'EEA (European Environment Agency) et republiées par Eurostat. Les données d'émissions sont nettes des recaptures. Elles sont définies en « équivalent CO₂ » pour tenir compte du fait que certains gaz ont un effet de serre (autrement dit, un pouvoir réchauffant de l'atmosphère) beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂). C'est notamment le cas du méthane qui a un pouvoir réchauffant 25 fois supérieur à celui du CO₂. On applique donc aux statistiques d'EGES de méthane un coefficient multiplicateur de 25 de façon à obtenir leur équivalence « carbone » en termes d'émissions.

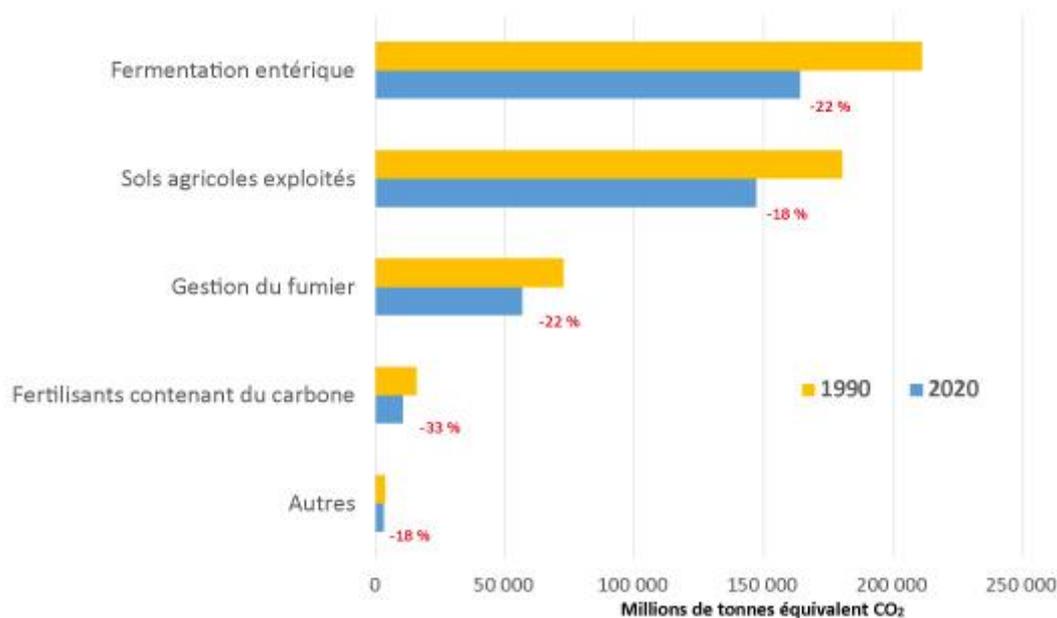
les EGES du secteur agricole ne diminuent plus tandis que celles des autres secteurs ont poursuivi leur tendance baissière [...].

Graphique a : Poids du pays dans les EGES et dans la valeur ajoutée (VA) du secteur agricole de l'UE



Sources : Eurostat, calculs de l'auteur

Graphique b : Origine des EGES dans le secteur agricole de l'UE



Sources : Eurostat, calculs de l'auteur

Note : les chiffres en rouge sont des pourcentages de variation entre 1990 et 2020. La fermentation entérique est l'émanation de méthane résultant de la digestion des ruminants.

Document 2 : Les politiques de soutien à l'élevage bovin

Extraits du rapport « Les soutiens publics aux éleveurs de bovins », Cour des comptes, mai 2023, adapté pour les besoins du sujet.

L'élevage bovin représente une composante significative de l'agriculture française. En 2020, on dénombre 91 123 exploitations spécialisées en élevage de bovins (lait, viande et mixte) qui occupent 32,7 % de la surface agricole utile. En outre, 30 % des 3 864 000 vaches allaitantes (élevées pour la seule production de viande) en France et 16,4 % des 3 480 000 vaches laitières se trouvent dans d'autres types d'exploitation [...].

La politique agricole commune (PAC) et la politique française visent non seulement à soutenir la production et à assurer un niveau de vie équitable aux exploitants, pour garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables, mais aussi à garantir la gestion durable des ressources naturelles, la préservation du climat et un développement territorial équilibré. La présente enquête vise à inventorier et à chiffrer les soutiens publics apportés à l'élevage bovin et à en évaluer les résultats au regard des objectifs qui leur sont assignés.

L'activité agricole la plus soutenue

À raison de 4,3 Md€ d'aides publiques par an, l'élevage bovin demeure, de loin, l'activité agricole la plus subventionnée en France. Ce total prend en compte les aides perçues, uniquement pour cette activité, à la fois par les exploitations spécialisées en élevage bovin et par celles relevant d'autres spécialités et qui pratiquent également une activité d'élevage bovin. Ce chiffrage a été établi principalement à partir des aides de la PAC, hors aides fiscales et sociales. En moyenne, une exploitation d'élevage de bovins lait a perçu en 2020 un total de 36 000 € d'aides de la PAC et une exploitation d'élevage de bovins viande, 50 300 € (à comparer avec un montant moyen d'aides PAC aux exploitations agricoles de 33 600 €). Au-delà de la PAC, les éleveurs bénéficient d'aides à l'investissement, de plans d'urgence en cas de crise, ainsi que d'aides sociales et fiscales.

Une capacité de production maintenue, mais un modèle économique fragile

Ce montant élevé d'aides publiques a permis de maintenir une forte capacité de production en France, aussi bien en lait qu'en viande bovine. Deuxième productrice de lait en Europe derrière l'Allemagne, la France affiche un excédent de sa balance commerciale en produits laitiers de 3,4 Md€ en 2021, dû principalement aux fromages et à la poudre de lait. S'agissant de la production de viande bovine, la France est le premier producteur en Europe avec 1,43 millions de tonnes équivalent carcasse en 2020 et un excédent commercial de +955 M€. Celui-ci recouvre toutefois un solde positif en bovins vifs exportés vers l'Italie mais négatif pour la viande.

Pour autant, le modèle économique des exploitations d'élevage apparaît fragile et sa viabilité reste dépendante du niveau élevé d'aides publiques. La situation est particulièrement préoccupante en élevage allaitant, avec 20 % d'exploitations présentant en 2019 un résultat courant avant impôt négatif malgré les aides, contre environ 5 % en élevage laitier. Sans les aides, le ministère chargé de l'agriculture estime que 90 % des exploitations allaitantes et 40 % des exploitations laitières seraient dans ce cas. Seules les subventions publiques permettent d'équilibrer les exploitations.

En élevage allaitant, les causes de cette piètre performance économique tiennent non seulement aux faiblesses du modèle économique des exploitations, mais aussi à la difficile adaptation de la production aux évolutions de la consommation, ainsi qu'aux fragilités et au manque de structuration de la filière. Les exploitants, dispersés, voient une partie des aides captée par des acteurs en amont et en aval de

la filière, avec lesquels ils ne sont pas en bonne position pour négocier. Le même constat vaut en partie pour la filière bovins lait, pourtant davantage structurée. [...]

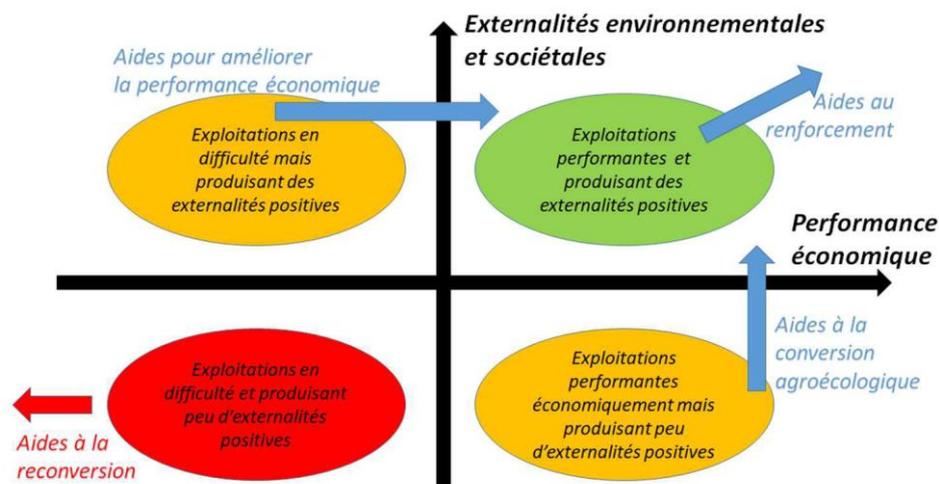
Les résultats moyens des exploitations masquent une grande diversité de situations, reflétant la multiplicité des systèmes de production, des situations d'endettement, des stratégies individuelles etc. Des exploitations rentables en côtoient d'autres en grande difficulté financière. [...]

Une nécessaire mise en cohérence avec les objectifs environnementaux

La politique en faveur de l'élevage ne peut cependant pas se résumer aux objectifs de production alimentaire et de soutien au revenu des éleveurs. Les activités des éleveurs rendent d'autres services sociétaux et environnementaux de première importance : valorisation de terres non arables, guère utilisables à d'autres fins que le pâturage, maintien des paysages ruraux qui contribuent à l'attractivité de notre territoire, maintien d'une activité économique dans la France rurale et contribution à une agriculture durable au travers des cycles des matières.

Cependant, le bilan de l'élevage bovin pour le climat est défavorable. Malgré certains effets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), comme par exemple le stockage de carbone dans le sol des prairies permanentes, globalement les émissions de GES restent toujours très importantes, principalement en raison du méthane produit lors de la digestion des animaux. L'élevage bovin est ainsi responsable en France de 11,8 % des émissions d'équivalents CO₂, comparables à celles des bâtiments résidentiels du pays. Le respect des engagements de la France en matière de réduction des émissions de méthane (souscrits dans l'accord international Global Methane Pledge) appelle nécessairement une réduction importante du cheptel. Cette réduction peut être aisément conciliée avec les besoins en nutrition des Français, un tiers d'entre eux consommant davantage que le plafond de 500 g par semaine de viande rouge préconisé par le plan national nutrition santé. Le Plan Stratégique National de la PAC élaboré par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire n'aborde pourtant pas directement l'enjeu de la réduction du cheptel. Il retient même certains indicateurs non pertinents pour mesurer l'effort de l'agriculture dans la lutte contre le réchauffement climatique : ainsi, l'augmentation des surfaces de prairies ne conduit pas à réduire les émissions de GES, si elle s'accompagne d'un cheptel supplémentaire émettant toujours davantage de GES que sa prairie n'en stocke.

Schéma : Vers un système d'aides individualisées, pour un élevage performant et durable : scénario d'évolution suggérée des dispositifs de soutien à l'élevage bovin

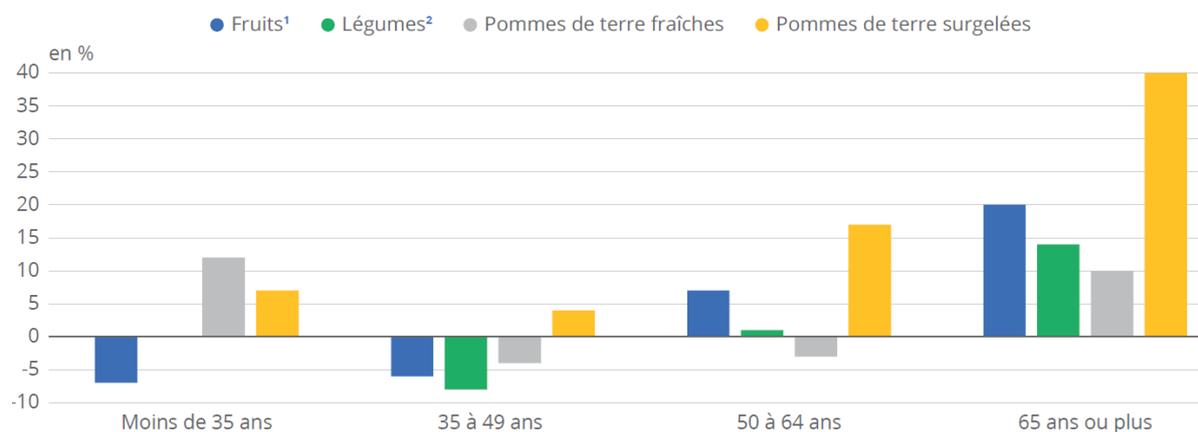


Source : Cour des comptes

Document 3 : L'évolution de la consommation alimentaire

Graphiques issus de « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », Insee Références, février 2024.

Figure a : Évolution de la consommation de fruits, légumes et pommes de terre selon l'âge entre 2009 et 2019



1 Fruits frais (fruits tempérés, exotiques et agrumes), fruits au sirop, fruits secs et graines.

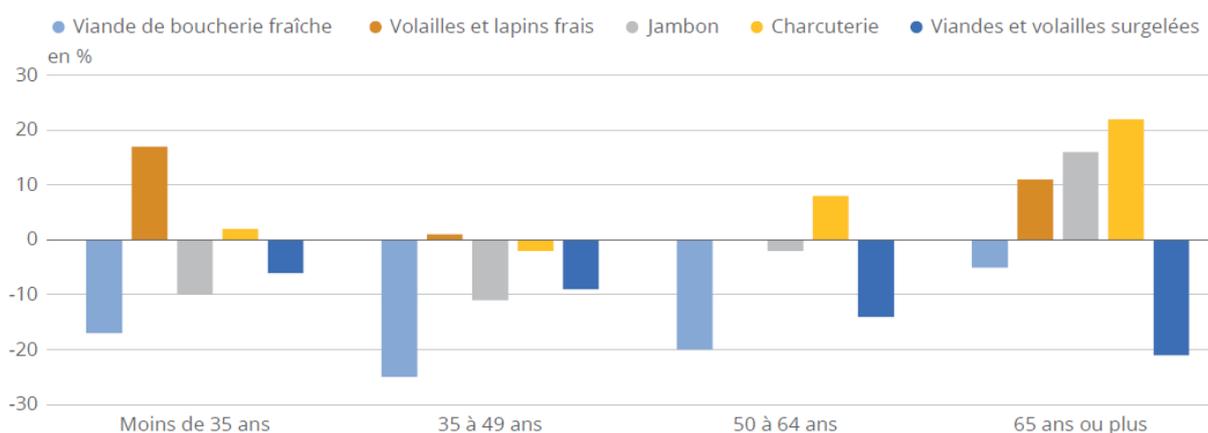
2 Légumes frais (tomates, carottes, salades, melons, endives), légumes transformés.

Note : Les années de référence sont des moyennes triennales calculées de 2008 à 2010 pour l'année 2009 et de 2018 à 2020 pour l'année 2019.

Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de fruits achetées par les ménages de moins de 35 ans diminuent de 7 %.

Champ : France métropolitaine hors Corse. Source : Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

Figure b : Évolution de la consommation de produits carnés selon l'âge entre 2009 et 2019



Note : Voir Note de la figure précédente.

Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de viande de boucherie fraîche achetées par les ménages de moins de 35 ans diminuent de 17 %.

Champ : France métropolitaine hors Corse. Source : Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

Document 4 : Les leviers de la transition agroalimentaire

Extrait de « La transition du système agroalimentaire européen dans le cadre du pacte vert : Mécanismes économiques et points de tension », par Guyomard, H., Soler, L.-G. et Détang-Dessendre, C., Revue de l'OFCE, 183(4), 131-180, 2023.

Le secteur agricole et alimentaire européen est confronté à des enjeux majeurs – économiques, sociaux, environnementaux et de santé publique – qui vont requérir de profondes transformations. Ainsi, au regard du changement climatique, ce sont à la fois des enjeux d'atténuation (réduction des émissions agricoles de gaz à effet de serre) et d'adaptation (changement des modes de production) auxquels il faut répondre. Ces transformations supposeront des changements systémiques, touchant à la fois aux dynamiques de l'offre et de la demande. Le mérite du volet agroalimentaire du Pacte vert est de proposer une voie qui se place explicitement dans cette perspective, en envisageant des évolutions concomitantes des modes de production et de consommation.

L'analyse conduite ici suggère que l'utilisation conjointe des trois leviers de l'agroécologie, de la réduction des pertes alimentaires et de l'évolution des régimes alimentaires peut permettre d'obtenir des résultats significatifs sur le plan climatique et environnemental. L'analyse suggère en outre qu'il n'y a pas véritablement de modèle alternatif pour atteindre de tels objectifs climatiques et environnementaux, un schéma basé sur la poursuite de l'intensification de la production ne pouvant y parvenir que dans un cadre d'hypothèses peu envisageables, au niveau tant de la part des surfaces qu'il faudrait retirer de la production agricole pour servir la restauration de la biodiversité que des rendements qu'il faudrait atteindre sur les terres dévolues à la production agricole.

Si la voie du Pacte vert paraît ainsi justifiée, il ne faut pas pour autant en sous-estimer les difficultés, en particulier sur le plan économique.

Le seul levier de l'agroécologie conduit somme toute à des impacts économiques relativement modérés qui pourraient se gérer dans le cadre d'une transition progressive mais au prix de bénéfices climatiques et écologiques amoindris, notamment par les fuites d'émissions et de dommages vers l'étranger. Ce seul levier conduirait à une légère augmentation des dépenses alimentaires et aurait un impact indéterminé sur les revenus des producteurs agricoles selon les importances relatives de l'effet prix positif et de l'effet quantité négatif, ainsi que des évolutions des coûts de production dont certains postes diminueront (intrants chimiques) mais d'autres augmenteront (demande totale de terres et de main-d'œuvre, alternatives à la chimie).

L'emploi des trois leviers bénéficierait économiquement aux consommateurs européens à travers la baisse de leurs dépenses alimentaires, mais cela ne sera possible que si leurs comportements de consommation évoluent de façon très substantielle (et que ces évolutions des comportements de consommation ne résultent pas de taxes à la consommation). Les impacts sur l'économie des filières animales seraient très négatifs, sous le double jeu d'un effet quantité négatif et d'un effet prix également négatif.

En cas d'application des trois leviers, deux sujets apparaissent particulièrement complexes.

Le premier est celui des filières animales (et des territoires où les activités d'élevage sont les activités agricoles dominantes) qui ne pourront pas s'adapter seules au choc. La recherche et l'innovation doivent prioriser la diminution des émissions nettes de gaz à effet de serre et des dommages environnementaux de façon à ne pas chercher à obtenir la baisse des impacts par la seule réduction de la taille des cheptels (Cour des comptes, 2022) qui peut apparaître comme la solution mais est trop

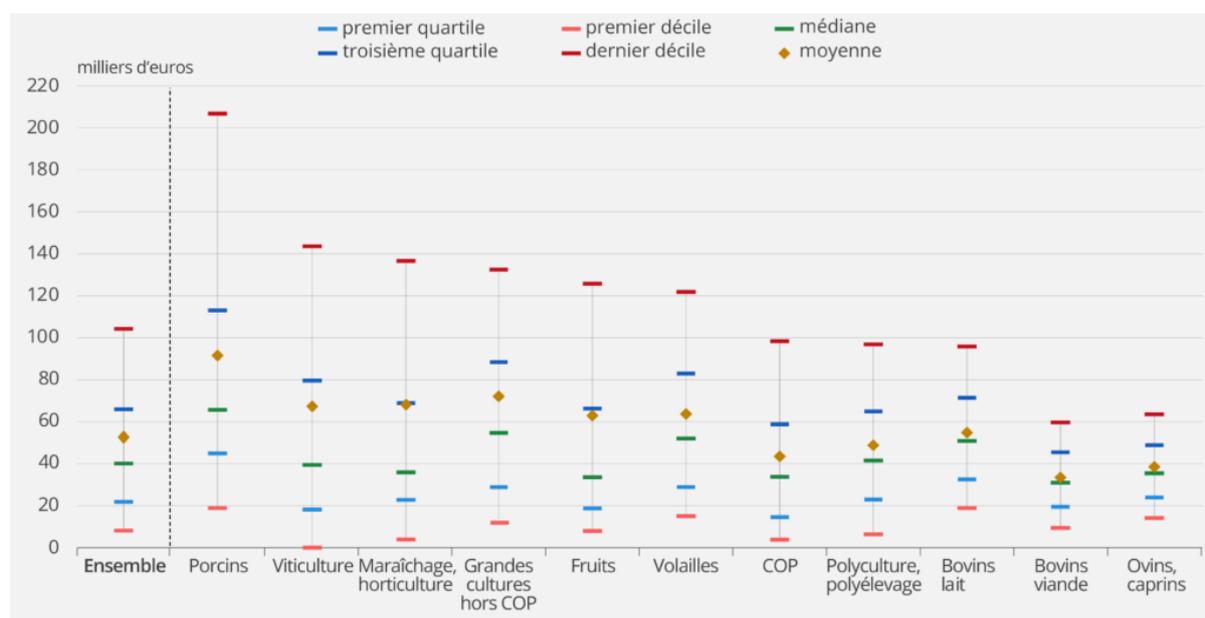
simpliste. Pour ce qui est des aspects nutritionnels, des modifications qualitatives des produits d'origine animale peuvent contribuer à améliorer la qualité nutritionnelle des régimes, à quantités consommées de produits animaux constantes. Mais cela ne suffira vraisemblablement pas à atteindre des objectifs ambitieux climatiques, environnementaux et de santé publique sans une évolution des régimes alimentaires, incluant une réduction forte des consommations de produits d'origine animale. L'adaptation à ce choc requiert des soutiens publics. Si les filières des ruminants peuvent tirer profit de la rémunération de services environnementaux dès lors qu'elles sont fortement basées sur des systèmes herbagers et extensifs, il est probable que cela ne sera pas suffisant et que ce mécanisme ne jouera pas (ou très peu) pour les monogastriques. Au-delà du soutien par la PAC dans le cadre d'une refonte profonde des modalités d'octroi des aides de cette politique, d'autres ressources publiques devront être mobilisées, par exemple en utilisant les économies de dépenses de dépollution (eau) ou de santé (régimes plus sains). Au-delà de ces pistes, on insistera sur le fait que les conséquences économiques du Pacte vert pour les acteurs des filières animales sont une difficulté majeure qui, par construction, est trop peu prise en compte dans les exercices reposant sur des modèles biophysiques de biomasse et visant à établir la faisabilité technique d'un modèle agricole et alimentaire européen reposant sur l'agroécologie et des régimes alimentaires contenant moins de produits animaux. Il est de la mission des pouvoirs publics d'aborder de front les difficultés économiques avec l'ensemble des acteurs concernés (co-construction).

La seconde difficulté concerne l'évolution des comportements de consommation de produits alimentaires. Les enjeux climatiques, environnementaux et de santé justifient le déploiement de politiques de demande qui chercheront à jouer sur les choix des consommateurs via l'information et/ou sur leurs arbitrages par des mesures fiscales. Néanmoins, l'ancrage des comportements de consommation dans des préférences alimentaires qui se construisent, tant au niveau des individus que des groupes sociaux, dans des dynamiques de long terme, laisse présager des effets modestes de ces types d'intervention, au moins à court terme. Par le biais de l'innovation, l'offre alimentaire doit également évoluer et se placer, en quelque sorte, en avance sur la demande pour à la fois réduire le chemin à parcourir par les consommateurs et accompagner une dynamique des préférences dans un sens plus favorable à la santé, au climat et à l'environnement. Cela suppose l'intervention des pouvoirs publics, dès lors que les mécanismes de marché s'avèrent insuffisants. Néanmoins, même si la dynamique de l'offre alimentaire est cruciale, elle ne peut se substituer totalement à des changements opérés par les consommateurs eux-mêmes. Cette question de la dynamique des préférences des consommateurs est une des principales inconnues des évolutions à venir.

Document 5 : Les revenus des agriculteurs

Figure extraite du post de blog « Combien gagne un agriculteur ? », par Étienne Apers, Félix Paquier, Isabelle Robert-Bobée, Vincent Marcus, Le Blog de l'Insee, décembre 2024, note adaptée pour les besoins du sujet.

Figure : Dispersion de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par équivalent temps plein (ETP) non salarié entre filières et au sein des filières en 2020



Note : l'EBE est l'excédent brut d'exploitation, qui est la somme de la valeur ajoutée (production moins consommations intermédiaires), des indemnités d'assurance et des subventions d'exploitation, auxquelles sont soustraits les loyers, fermages, impôts et taxes payés par l'exploitation (par exemple les impôts fonciers ou les taxes pour frais de chambre d'agriculture), et charges de personnels. L'EBE ne prend pas en compte les amortissements et charges financières (notamment les intérêts des emprunts). Lorsque l'on prend en compte ces derniers, on obtient ce qui est appelé le « résultat courant avant impôt » (RCAI), car l'EBE et le RCAI ne prennent pas en compte l'impôt sur le revenu payé par l'exploitant (ou l'impôt sur les sociétés si ce régime fiscal s'applique). Ainsi, en France métropolitaine en 2020, hors micro-exploitations, l'EBE d'une exploitation agricole était en moyenne de 71 900 euros et le « résultat courant avant impôt » (RCAI) moyen s'élevait à 37 000 euros. Comme il peut y avoir plusieurs exploitants sur une même exploitation, on peut rapporter ces chiffres au 1,4 équivalent temps plein (ETP) non salarié qui en moyenne gère ces exploitations : l'EBE moyen par ETP non salarié, qui reflète l'EBE par exploitant et non plus par exploitation, est alors de 52 100 euros en moyenne, le RCAI de 26 800 euros. COP = céréales, oléagineux, protéagineux.

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine, hors micro-exploitations.

Source : données statistiques du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le RICA est une enquête réalisée chaque année par le service statistique du ministère chargé de l'agriculture auprès d'un échantillon représentatif d'un peu plus de 7 000 exploitations.